

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 8 novembre 2022

N° VA_DEL2022_184

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 27 septembre 2022 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

NBRE DE POSTE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
1	Rédacteur principal de 1ère classe	TC
1	Rédacteur	TC
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC
2	Adjoint d'animation	TC
1	Attaché de conservation	TC
1	Auxilaire de puériculture de classe normale	TC
1	Auxilaire de puériculture de classe supérieure	TC
2	ATSEM principal de 2ème classe	TC

1	Brigadier-chef principal de police municipale	TC
1	Gardien-Brigadier	TC
1	Ingénieur hors classe	TC
2	Agent de maîtrise	TC
16	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC
5	Adjoint technique	TC
36	TOTAL POSTES SUPPRIMES	

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 17 octobre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en supprimant les 36 postes conformément au tableau ci-dessus ;

- Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 10 novembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221108-191066-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 novembre 2022